



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

**AVIS PUBLIC
AVIS D'ÉLECTION**

ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021

AVIS PUBLIC est donné, aux électrices et aux électeurs de la Municipalité de Saint-Hippolyte, par la soussignée présidente d'élection que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Le poste de maire
 - Les postes de conseillers des sièges 1 à 6
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021*

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

* Le vendredi 1^{er} octobre de 8 h 30 à 16 h 30 sans interruption.

Considérant les consignes sanitaires et afin de limiter le plus possible les contacts physiques, les candidats doivent prendre rendez-vous avec la présidente d'élection pour le dépôt de leur candidature.

3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le 7 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h, aux dates suivantes :
 - ❖ Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**
 - ❖ Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire
(vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
 - Vous êtes domicilié dans un établissement de santé admissible;
 - Vous êtes domicilié dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 8 octobre.

Si vous êtes inscrit au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance, car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

-
5. J'ai nommé madame Céline Pageau pour agir à titre de secrétaire d'élection.
 6. Vous pouvez rejoindre le bureau de la présidente d'élection aux coordonnées suivantes :

Bureau de la présidente d'élection

Adresse : 2253, chemin des Hauteurs

Téléphone : 450-563-2505

election@saint-hippolyte.ca

Donné à Saint-Hippolyte, ce 9 septembre 2021.

Marie-Ève Huneau
Présidente d'élection